

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU JEUDI 25 JUN 2026**



Publié le 01 JUIL. 2026

COMMUNE  
DE  
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 17 juin 2026  
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2026\_095

Président : M. Bastien JOINT  
Secrétaire : M. Geoffroy KRIEF

OBJET  
CRÉATION D'UN MARCHÉ  
COMMUNAL PLACE DU  
VIEUX CRÉPIEUX

Etaient présents :  
M. JOINT, Mme MAINAND, M. CIAPPARA, Mme GOYER, M. JOUBERT, Mme WEBANCK,  
M. PROTHERY, Mme LINARES, M. MICHON, Mme HAMZAOU, M. ATTAR-BAYROU,  
Mme COTON, M. KRIEF, Mme BARTHEL, M. GAYET, Mme GUGLIELMI, M.  
COMPAGNON DE LA SERVETTE, M. TAKI, Mme PELLEGRINI, Mme BLACHERE, M.  
DEYGAS, Mme GIRAUD, Mme CHANDIA, M. GUERIN, Mme CARDOSO, Mme JOVOVIC,  
M. ARSALE, M. BEROU, M. FERON, M. MATTEUCCI, M. TYROL CHARY, M. DURET, M.  
JEANNE  
Mme THOMAS (par proc. à Mme GOYER), M. BALANCHE (par proc. à M. ATTAR-  
BAYROU), Mme GEHIN (par proc. à M. KRIEF), M. BUATHIER (par proc. à M.  
PROTHERY), M. JUENET (par proc. à Mme LINARES), Mme SALANOUE (par proc. à M.  
MICHON), Mme ESCORSA (par proc. à Mme HAMZAOU), Mme AZEMA (par proc. à M.  
MATTEUCCI)

Etai(en)t absent(s) :  
Mme LE CARPENTIER, Mme ZRARI

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le 01 JUIL. 2026

Identifiant de l'Acte :

069-216900310-20260625-02026\_095-DE

Rapport de : Hamzaouia HAMZAOU

La route de Strasbourg et les abords de la place du Vieux Crépieux ont évolué ces dernières années, avec la construction de plusieurs immeubles neufs. Dans cette dynamique, la place centrale du quartier a été rénovée l'hiver dernier.

En lien avec les acteurs économiques, la Ville de Caluire et Cuire a proposé de créer et tester un marché du soir avec des commerces alimentaires afin d'apporter une offre complémentaire à la polarité commerciale de proximité.

La commission des marchés forains de la Ville, qui s'est réunie le 7 mai 2026, a validé ce projet.

Au regard des marchés de la Commune et de l'offre commerciale sédentaire du quartier, il est proposé que le marché se fasse le mercredi de 16h à 20h et d'accueillir trois activités : primeur fruits et légumes / boucherie-charcuterie / fromager.

Comme sur l'ensemble des marchés de la commune, chaque commerçant devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour laisser propre l'emplacement qu'il aura occupé.

Conformément à l'article L.2224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organisations professionnelles suivantes ont été consultées par un courrier datant du 28 mai 2026:

- Syndicat interprofessionnel des marchés alimentaires du lyonnais (SIMAL),
- Syndicat Interprofessionnel des commerçants des marchés de France,
- Fédération nationale des marchés de France.

Aucun avis défavorable n'a été émis.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 41 voix pour,

- D'APPROUVER la création d'un marché communal place du Vieux Crépieux ;
- D'APPLIQUER pour ce marché les droits de place sur les marchés tels que prévus au règlement général ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures utiles pour la mise en place du marché communal.

POUR EXTRAIT CONFORME

Bastien JOINT,

Maire de Caluire et Cuire

Vice-Président de la Métropole de Lyon



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 01 JUIL. 2026

LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

Bastien JOINT,

Maire de Caluire et Cuire

Vice-Président de la Métropole de Lyon



**DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.